

DESCRIPTION DE FONCTION DU PERSONNEL

QUALIFIÉ MAÇON

1. Formation

- Formation officielle de maçon souhaitée (Forem, établissement scolaire, ...) ou expérience similaire dans la fonction demandée.

2. Tâches principales

- Lecture de plans et transposition en tâches planifiées (traçage,...).
- Répartir, après déchargement, les matériaux sur les zones de montage ou de stockage.
- Maçonner les murs par assemblage des matériaux (briques, blocs, carreaux de plâtre).
- Installer des matériaux isolants.
- Fabriquer et poser des coffrages, assembler et positionner des éléments d'armature, couler du béton.
- Réaliser des ouvertures dans une maçonnerie.
- Les tâches reprises-ci-dessus doivent pouvoir être réalisées avec un rendement normal.

3. Expérience

- Minimum 2 ans dans une fonction similaire ou formation par un organisme officiel.
- Bonne connaissance en mathématique et résistance physique des matériaux
- Connaissance élémentaire de l'organisation du chantier, des termes techniques et de leur utilisation, des règles et normes d'usage.
- Connaissance des matériaux de construction et du matériel (truelle, fil à plomb, bétonnière, niveau, ...).
- Agents intérimaires autorisés sous couvert qu'ils aient les qualifications adéquates.

4. Aspects Sécurité

- Posséder une forte culture sécurité.
- Risques principaux : Chutes de hauteur ou de plain-pied, manutention, lombalgies, blessures des mains, coupure, contact avec produits chimique.
- Pour prévenir les accidents du travail, l'ouvrier de travaux de bâtiment doit connaître et utiliser les moyens de protection individuels.

5. Attestation

- Formation Échafaudage Module 1 via un organisme officiel ou équivalent.
- Attestations de compétence délivrée soit par un organisme officiel soit par l'employeur pour les différents engins de chantiers concernés.
- Attestation VCA de base.